

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

(Selon Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Aout 2017)



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

USID DE ROCHEFORT - BA721 - Gymnase soubise 2502
17300 ROCHEFORT

Propriétaire

ESID DE BORDEAUX
9 rue de CURSOL
33068 BORDEAUX CEDEX

Demandeur

SOCOTEC EQUIPEMENTS - AGENCE GC SO
DOMAINE DU MILLENIUM
33692 MERIGNAC CEDEX

SYNTHESE DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », **il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.**

Programme des travaux : cf. chapitre 1

Date du rapport : 04/09/2025

Date de visite : 06/08/2025

Nombre de pages : 26

Fait à : 33700 MERIGNAC

Référence du dossier : 2507CNABO -
BI8300000001568

Nombre de prélèvements : 13

Le présent rapport est établi par :

Thomas GARY

dont les compétences sont certifiées par :
SOCOTEC Certification France 11-13 Cours Valmy
Tour Pacific 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX
sur la durée de validité du : 02/11/2022 au
01/11/2029

Certificat de compétence :
n° DTI / 0711-013

Contrat d'assurance :
AXA / n° 37503519275087 / échéance 31/12/2025

Révision	Date	Objet
Version initiale	04/09/2025	Edition Initiale

Nota : Toute nouvelle version de rapport annule et remplace les versions précédentes.

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE.....	3
1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE.....	3
2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE	3
II. CONCLUSIONS	3
III. OBJET DE LA MISSION	4
1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE	4
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES	4
IV. DEROULEMENT DE LA MISSION	4
1. PRESTATIONS REALISEES.....	4
2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE	5
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE	5
4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUEES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION.....	6
5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION	6
V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	7
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE.....	8
3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES.....	9
VI. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE.....	10
1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT	10
2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT.....	10
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION.....	11
1. PRELEVEMENTS	12
2. COMPOSANTS.....	16
ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS	17
ANNEXE 3 - PV ANALYSES	19
ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS	24
ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES	25
ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE	26

I. PROGRAMME ET PERIMETRE

1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Référence du programme de travaux transmis : Néant

Rénovation des salles Gymnastique et musculation, refection sol du gymnase + ouverture porte côté extérieur, percement mur magasin

2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Le périmètre de repérage est le suivant :

Salle Gymnastique, pièce musculation, magasin et gymnase : Murs, sol et plafond)

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Localisation	Matériau ou produit
Néant	

III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis**.

La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. La signature et le visa de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation, de mise à jour du document de traçabilité et de la transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Rappel réglementaire et normatif:

- L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés
- Article R4412-97 du code du travail
- Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations.
- Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- Norme NF X 46-020 : version Aout 2017

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Autres

Date de construction : Date du permis de construire non connue

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux
Gymnase	Pièce 3 musculation
Gymnase	Pièce 2 salle Gymnastique
Gymnase	Gymnase
Gymnase	Pièce 20 magasin

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- ☒ Entretien préalable, échange avec le donneur d'ordre sur l'organisation et les moyens nécessaires, recueil des informations relatives à l'immeuble bâti,
- ☒ Analyse de la documentation fournie par le donneur d'ordre
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Détermination des ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages) et d'une stratégie de prélèvement. Cette étape est suivie de sondage et investigations approfondies.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA Bordeaux (Cofrac : 1-5908)
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent Rapport de mission, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :
 > Mme LARDET

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	X	-	-
Vide sanitaire accessible et visitable			X
Combles accessibles et visitables			X
Toiture accessible et visitable			X
Bâtiment vide d'occupants		X	
Bâtiment vide de mobiliers		X	
Equipements en fonctionnement			X

Parties non visitées, devant faire l'objet d'investigations approfondies après mise en œuvre de moyens par le donneur d'ordre :

Localisation	Parties du local	Raison	Moyens à mettre en œuvre
Néant	-		

Autres informations sur le déroulement de la mission :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Occupation des locaux : Vide

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants.

Etage	Intitulé du plan
Gymnase	Plan de repérage

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ V.1),
- > Les composants repérés sans amiante (§V.2 et V.3)
- > Les composants pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ V.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant.

En colonnes 1 et 5 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)	Quantité*2
Néant	-	-				

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

*2 : La quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
ZPSO-001	Gymnase - Pièce 3 musculation; Gymnase - Pièce 2 salle Gymnastique	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Ragréage	Ragréage	P001 (Gymnase - Pièce 3 musculation) P005 (Gymnase - Pièce 2 salle Gymnastique)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	Gymnase - Pièce 3 musculation; Gymnase - Pièce 2 salle Gymnastique	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de ciment projeté	Enduit à base de ciment	P002 (Gymnase - Pièce 3 musculation) P006 (Gymnase - Pièce 2 salle Gymnastique)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	Gymnase - Pièce 3 musculation; Gymnase - Pièce 2 salle Gymnastique	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre	P003 (Gymnase - Pièce 3 musculation) P007 (Gymnase - Pièce 2 salle Gymnastique)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-004	Gymnase - Pièce 3 musculation	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) - Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	Panneaux de cloisons placo	P004 (Gymnase - Pièce 3 musculation)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	Gymnase - Pièce 20 magasin	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre	P008 (Gymnase - Pièce 20 magasin)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	Gymnase - Gymnase	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Ragréage	Ragréage + linoléum	P009 (Gymnase - Gymnase) P010 (Gymnase - Gymnase)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-007	Gymnase - Gymnase	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre	P011 (Gymnase - Gymnase) P012 (Gymnase - Gymnase)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-008	Gymnase - Gymnase	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Colle de carrelage	Colle de carrelage	P013 (Gymnase - Gymnase)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant	-	-		

VI. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT

Conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis :

« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier amiante – parties privatives» (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier technique amiante» (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. ».

2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- > Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- > Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la Santé Publique.

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION

1. PRELEVEMENTS

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P001	<u>Identifiant:</u> ZPSO-001 <u>Description:</u> Ragréage	Gymnase - Pièce 3 musculation	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	06/08/2025	Absence d'amiante	
P002	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Enduit à base de ciment	Gymnase - Pièce 3 musculation	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	06/08/2025	Absence d'amiante	
P003	<u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre	Gymnase - Pièce 3 musculation	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	06/08/2025	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P004	<u>Identifiant:</u> ZPSO-004 <u>Description:</u> Panneaux de cloisons placo	Gymnase - Pièce 3 musculation	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	06/08/2025	Absence d'amiante	
P005	<u>Identifiant:</u> ZPSO-001 <u>Description:</u> Ragréage	Gymnase - Pièce 2 salle Gymnastique	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	06/08/2025	Absence d'amiante	
P006	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Enduit à base de ciment	Gymnase - Pièce 2 salle Gymnastique	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	06/08/2025	Absence d'amiante	
P007	<u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre	Gymnase - Pièce 2 salle Gymnastique	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	06/08/2025	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P008	Identifiant: ZPSO-005 Description: Enduit à base de plâtre	Gymnase - Pièce 20 magasin	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	06/08/2025	Absence d'amiante	
P009	Identifiant: ZPSO-006 Description: Ragréage + linoléum	Gymnase - Gymnase	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	06/08/2025	Absence d'amiante	
P010	Identifiant: ZPSO-006 Description: Ragréage + linoléum	Gymnase - Gymnase	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	06/08/2025	Absence d'amiante	
P011	Identifiant: ZPSO-007 Description: Enduit à base de plâtre	Gymnase - Gymnase	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	06/08/2025	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P012	Identifiant: ZPSO-007 Description: Enduit à base de plâtre	Gymnase - Gymnase	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	06/08/2025	Absence d'amiante	
P013	Identifiant: ZPSO-008 Description: Colle de carrelage	Gymnase - Gymnase	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	06/08/2025	Absence d'amiante	

2. COMPOSANTS

N° de composant	Localisation	Description	Justification
ZPSO-001	Pièce 3 musculation; Pièce 2 salle Gymnastique	Ragréage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	Pièce 3 musculation; Pièce 2 salle Gymnastique	Enduit à base de ciment	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	Pièce 3 musculation; Pièce 2 salle Gymnastique	Enduit à base de plâtre	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-004	Pièce 3 musculation	Panneaux de cloisons placo	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	Pièce 20 magasin	Enduit à base de plâtre	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	Gymnase	Ragréage + linoléum	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-007	Gymnase	Enduit à base de plâtre	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-008	Gymnase	Colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS

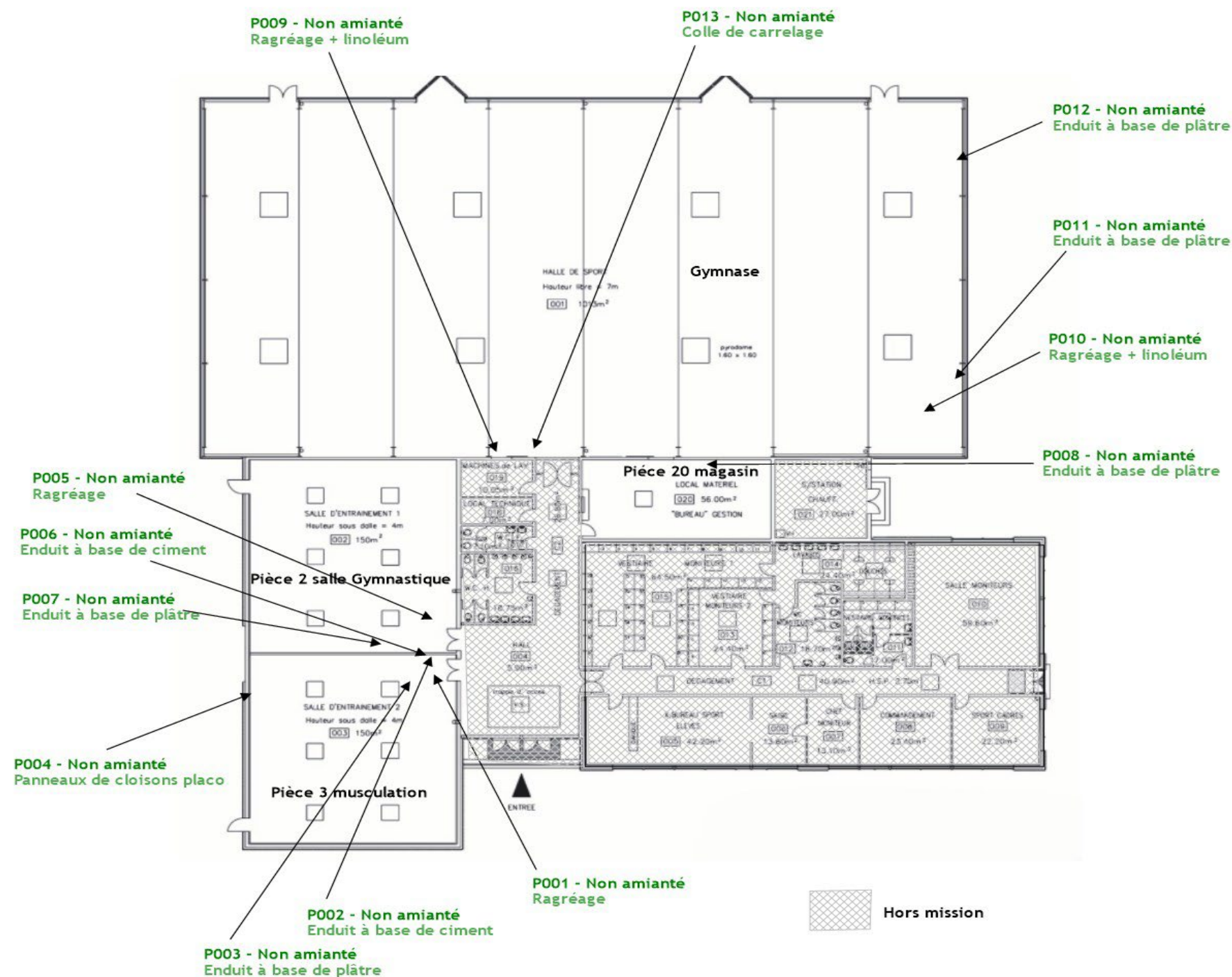


Planche de repérage technique

N° planche : 1/1

Nom du plan :
Gymnase - Plan de repérage

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Bordeaux
3 Impasse Henry le Châtelier
33700 MERIGNAC

Adresse du bien :

USID DE ROCHEFORT - BA721 -
Gymnase soubise 2502
17300 ROCHEFORT

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2507CNABO -
BI8300000001568
Rédacteur : Thomas GARY
Date : 04/09/2025

Commentaires :

ANNEXE 3 - PV ANALYSES



Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tel : 05.57.92.80.12
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5968

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0525-12976 EN DATE DU 11/08/2025

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO) 8 chemin Lescan 33150 CENON	Réf. Commande ITGA : IT0525-12976 Réf. Commande Client : 2507CNABO_-_BI8300000001568_2025_08_06_1444_553 6
--	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 06/08/2025

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 2507CNABO - BI8300000001568 - USID DE ROCHEFORT - BA721 - Gymnase soubise 2502 17300 ROCHEFORT ITC-WJVVUT-243140 Réf échantillon client : P001 - Ragréage - Gymnase - Piece 3 musculation ITM-KLCDT-2687489		Réf échantillon ITGA : IT052508-1796 Description ITGA : Peinture / Ragréage rose	
Peinture non séparable + Ragréage rose	META (A) le 11/08/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : MRU (3)
Réf dossier client : 2507CNABO - BI8300000001568 - USID DE ROCHEFORT - BA721 - Gymnase soubise 2502 17300 ROCHEFORT ITC-WJVVUT-243140 Réf échantillon client : P002 - Enduit a base de ciment - Gymnase - Piece 3 musculation ITM-MIQXS-2687490		Réf échantillon ITGA : IT052508-1797 Description ITGA : Peinture / Enduit beige en vrac	
Peinture non séparable + Enduit beige en vrac	META (A) le 11/08/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : MRU (2)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 1/4

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0525-12976 EN DATE DU 11/08/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 2507CNABO - BI8300000001568 - USID DE ROCHEFORT - BA721 - Gymnase soubise 2502 17300 ROCHEFORT ITC-WJVVUT-243140 Réf échantillon client : P003 - Enduit a base de platre - Gymnase - Piece 3 musculation ITM-IBDJF-2708949		Réf échantillon ITGA : IT052508-1798 Description ITGA : Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac	
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 11/08/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : MRU (2)
Réf dossier client : 2507CNABO - BI8300000001568 - USID DE ROCHEFORT - BA721 - Gymnase soubise 2502 17300 ROCHEFORT ITC-WJVVUT-243140 Réf échantillon client : P004 - Panneaux de cloisons placo - Gymnase - Piece 3 musculation ITM-YMNOH-2708950		Réf échantillon ITGA : IT052508-1799 Description ITGA : Peinture / Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée	
Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée	META (A) le 11/08/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HAI (3)
Réf dossier client : 2507CNABO - BI8300000001568 - USID DE ROCHEFORT - BA721 - Gymnase soubise 2502 17300 ROCHEFORT ITC-WJVVUT-243140 Réf échantillon client : P005 - Ragréage - Gymnase - Piece 2 salle Gymnastique ITM-AXTIF-2708961		Réf échantillon ITGA : IT052508-1800 Description ITGA : Peinture / Ragréage rose	
Peinture non séparable + Ragréage rose	META (A) le 11/08/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HAI (3)
Réf dossier client : 2507CNABO - BI8300000001568 - USID DE ROCHEFORT - BA721 - Gymnase soubise 2502 17300 ROCHEFORT ITC-WJVVUT-243140 Réf échantillon client : P006 - Enduit a base de ciment - Gymnase - Piece 2 salle Gymnastique ITM-UCDPP-2687483		Réf échantillon ITGA : IT052508-1801 Description ITGA : Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac	
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 11/08/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : MRU (2)
Réf dossier client : 2507CNABO - BI8300000001568 - USID DE ROCHEFORT - BA721 - Gymnase soubise 2502 17300 ROCHEFORT ITC-WJVVUT-243140 Réf échantillon client : P007 - Enduit a base de platre - Gymnase - Piece 2 salle Gymnastique ITM-NPZEJ-2687482		Réf échantillon ITGA : IT052508-1802 Description ITGA : Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac	
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 11/08/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : MRU (2)
Réf dossier client : 2507CNABO - BI8300000001568 - USID DE ROCHEFORT - BA721 - Gymnase soubise 2502 17300 ROCHEFORT ITC-WJVVUT-243140 Réf échantillon client : P008 - Enduit a base de platre - Gymnase - Piece 20 magasin ITM-HQJIR-2687484		Réf échantillon ITGA : IT052508-1803 Description ITGA : Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac	
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 11/08/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HAI (2)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 2/4

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0525-12976 EN DATE DU 11/08/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2507CNABO - BI8300000001568 - USID DE ROCHEFORT - BA721 - Gymnase soubise 2502 17300 ROCHEFORT ITC-WJVVUT-243140 Réf échantillon client : P009 - Ragréage + linoléum - Gymnase - Gymnase ITM-OXINC-2687485			
		Réf échantillon ITGA : IT052508-1804	
		Description ITGA : Peinture / Revêtement souple vert / Colle polymère jaune / Ragréage gris	
Peinture non séparable + Revêtement souple vert	META (A) le 11/08/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HAI (3)
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris	META (A) le 11/08/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HAI (3)
Réf dossier client : 2507CNABO - BI8300000001568 - USID DE ROCHEFORT - BA721 - Gymnase soubise 2502 17300 ROCHEFORT ITC-WJVVUT-243140 Réf échantillon client : P010 - Ragréage + linoléum - Gymnase - Gymnase ITM-ALMUS-2708954			
		Réf échantillon ITGA : IT052508-1805	
		Description ITGA : Peinture / Revêtement souple vert / Colle polymère jaune / Ragréage gris	
Peinture non séparable + Revêtement souple vert	META (A) le 11/08/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HAI (3)
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris	META (A) le 11/08/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HAI (3)
Réf dossier client : 2507CNABO - BI8300000001568 - USID DE ROCHEFORT - BA721 - Gymnase soubise 2502 17300 ROCHEFORT ITC-WJVVUT-243140 Réf échantillon client : P011 - Enduit à base de plâtre - Gymnase - Gymnase ITM-GAIEN-2708958			
		Réf échantillon ITGA : IT052508-1806	
		Description ITGA : Peinture / Enduit plâtréux blanc en vrac	
Peinture non séparable + Enduit plâtréux blanc en vrac	META (A) le 11/08/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HAI (2)
Réf dossier client : 2507CNABO - BI8300000001568 - USID DE ROCHEFORT - BA721 - Gymnase soubise 2502 17300 ROCHEFORT ITC-WJVVUT-243140 Réf échantillon client : P012 - Enduit à base de plâtre - Gymnase - Gymnase ITM-NMFUK-2687486			
		Réf échantillon ITGA : IT052508-1807	
		Description ITGA : Peinture / Enduit plâtréux blanc en vrac / Matériau gris hétérogène	
Peinture non séparable + Enduit plâtréux blanc en vrac + Matériau gris hétérogène non séparable	META (A) le 11/08/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HAI (2)
Réf dossier client : 2507CNABO - BI8300000001568 - USID DE ROCHEFORT - BA721 - Gymnase soubise 2502 17300 ROCHEFORT ITC-WJVVUT-243140 Réf échantillon client : P013 - Colle de carrelage - Gymnase - Gymnase ITM-YBGRO-2687488			
		Réf échantillon ITGA : IT052508-1808	
		Description ITGA : Carrelage / Colle grise / Couche plâtréuse blanche	
Carrelage	---	Non analysé	
Colle grise + Couche plâtréuse blanche non séparable	META (A) le 11/08/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : MRU (3)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 3/4

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0525-12976 EN DATE DU 11/08/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
-------------------	---	------------------------------	----------------------

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Thomas CANOSI Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 4/4

ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS

Néant

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES



CERTIFICAT

N° DTI / 0711-013

Certifié par la présente que :

THOMAS GARY

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU/DE(S) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	02/11/2022	01/11/2029
AMIANTE - avec mention	Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels, missions de repérage des matériaux et produits de la liste C, les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	02/11/2022	01/11/2029
CREP	Constat de risque d'exposition au plomb	02/11/2022	01/11/2029
TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	08/11/2022	07/11/2029

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification




Directeur Général Certification Xavier Daniel

Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification International est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site internet de SOCOTEC Certification France à l'adresse : www.socoteco-certification-international.fr
SOCOTEC Certification France - 13, cours Vainry 93977 PARIS LA DEFENSE - France - SAS au capital de 100 000€ - RCS Orléans 490 984 309 - www.socoteco-certification-international.fr

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE

[illegible][illegible][illegible]